

Dispositions Générales

Programme « Moustiques06.com » au 1/7/2019

1. Contexte de la lutte

A partir du mois de mai, le nombre très important de moustiques est devenu intolérable dans de nombreuses communes du 06. Le moustique Tigre est particulièrement visé. Le nombre de cas de dengue, inhabituel pour notre région, est également signalé.

Les communes se mobilisent contre cette présence qui constitue une gêne pour les populations (vol éternuant, piqûres, risques sanitaires...). Au-delà de l'information récurrente sur le sujet dirigée vers ses administrés, elles agissent sur les espaces dont elles ont la charge : espaces verts, traitement des points d'eau, locaux de l'administration et bâtiments publics. Cependant, seule une lutte collective impliquant les particuliers peut espérer faire baisser significativement la population de ces insectes.

2. Procédure d'inscription au programme « Moustiques06 »

Tout particulier (résidence principale ou secondaire) et toute copropriété domiciliés sur les communes concernées, sont éligibles au programme « **Moustiques06** ». Il suffit de compléter le formulaire en ligne sur le site commun accessible par : <http://moustiques06.com>

Les inscriptions, seront transmises, au fur et à mesure aux prestataires que le particulier aura désigné, ce dernier étant sélectionné préalablement par les communes.

Les traitements seront ensuite effectués par regroupement géographique, ce qui pourra impliquer des contraintes de planning pour l'intervention. Vous serez directement contacté par le prestataire pour convenir d'un rendez-vous.

En cas d'impossibilité d'accueil du professionnel dans les créneaux horaires proposés, un déplacement pourra être facturé.

Le fait de s'inscrire sur la plateforme Moustiques06 permet aux responsables municipaux de cibler les zones d'action contre les moustiques. En contrepartie, la commune complètera éventuellement le dispositif de traitement en fonction du nombre d'inscription enregistré sur une zone déterminée.

3. Paiement de la prestation

Le particulier réglera directement au professionnel le montant convenu en fonction des prestations réalisées, celui-ci devant être en accord avec le barème figurant sur le site. Veillez à conserver votre facture comme justificatif.

Le particulier agit contractuellement directement avec le professionnel qui lui aura présenté un devis pour accord.

En cas de litige concernant la prestation, le particulier devra traiter directement avec le professionnel et transmettre pour information au site les problèmes rencontrés.

Le site Moustiques06 n'est en rien responsable de la qualité du conseil ni de la mise en œuvre des produits. Le site participe à augmenter l'efficacité des traitements par l'augmentation du nombre et de la qualité des traitements réalisés en relation avec un territoire déterminé. Le site n'est pas intéressé financièrement au commerce réalisé par les professionnels.

4. Contacts pour le programme « Palmiers06 »

Site internet : <http://moustiques06.com>

Correspondance : contact@moustiques06.com

Adresse : à venir